

ABONNEMENTS
1 an 6 mois 3 m. 1 m.
SUISSE . . . 15.- 9.- 4.50 1.50
ETRANGER 33.50 16.80 8.40
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes
LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75
Administration et Annonces 87
CHÈQUES POSTAUX IV B 313

La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro: 1072

ANNONCES (LA LIGNE)

La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . Fr. 0.20
Minimum par annonce . . 2.-
Suisse . . . . . 0.30
Etranger . . . . . 0.40
(Minimum 10 lignes)
RÉCLAME . . . . . 0.50

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

Hâtez-vous ! Faites vos commandes

Quelques sections n'ont pas encore fait parvenir leurs commandes pour le numéro spécial du 1er mai. Nous les prions de se hâter. L'administration a consenti, pour les obliger, un dernier délai jusqu'à jeudi soir. Le numéro spécial du Premier Mai, rédigé avec grand soin, sera un excellent numéro de propagande. Camarades des sections, hâtez-vous de faire vos commandes.

LA SENTINELLE.

Le syndicat de la guerre

Le syndicat des impérialistes vainqueurs a commis une des plus mauvaises actions qui soient. Comprenant que les peuples atterrés par les proportions et les horreurs d'une guerre moderne réclamaient des garanties pacifiques, ils ont greffé leur sordide combinaison de financiers et de conquérants sur la plus noble des aspirations humaines. L'impérialisme cupide a fait un mariage monstrueux avec le besoin de paix.

Il y a là non seulement une de ces hypocrisies dont le peuple trop bon enfant fut souvent victime au cours de ces âges, mais une véritable profanation. Ah ! c'est bien à eux de parler de Société des Nations, c'est bien à eux de parler d'entente pacifique entre les peuples ! C'est bien à ceux de Versailles de parler désarmement et libre disposition des peuples. Ils ont ramassé à la suite de leurs cortèges de guerre une prostituée, une souillée, une contaminée, ils l'ont parée d'une robe blanche, ils lui ont mis un rameau d'olivier en main, ils l'ont appelée Ligue des Nations et envoyée en mission chez les neutres pour les appeler à la paix et à la démocratie.

Et parce qu'elle porte les signes extérieurs de la vraie Société des Nations, que les Nations créent pour assurer un jour la fraternité entre les peuples, d'aucuns voudraient que nous respections cette gouargandine maquillée comme si elle était pure.

C'est bien le moment de dire avec Herron qui connaît si bien tout ce monde véreux, puisqu'il a vécu près d'eux : « Tout ce qu'ils peuvent accomplir, c'est d'activer ce qu'il y a de pire et d'arrêter ce qu'il y a de meilleur dans les relations et les aspirations humaines. »

Jusqu'à quand nous laisserons-nous encore tromper sur les bons sentiments de certains individus et oublierons-nous que — selon un principe socialiste élémentaire — les directives politiques répondent à des nécessités économiques et non à des principes moraux ? Est-ce que cette dernière expérience de cinq ans n'a pas enfin porté le fer rouge sur ces illusions procédant d'un cœur généreux, mais d'une complète incapacité de voir et de toucher la réalité.

Vous avez eu de grands espoirs pendant la guerre ? Vous avez rêvé le désarmement, la République européenne. Et que constatez-vous aujourd'hui ? Ecoutez donc encore le Dr Herron, l'ami de Wilson, un idéaliste qui avait travaillé aussi en de merveilleux espoirs et qui a cru que la bourgeoisie de Londres et de Paris pouvait obéir à des idéaux : « Toutes les espérances réunies des générations d'hommes blessés ont été sacrifiées par les grandes puissances au bon plaisir des usuriers. »

Mille faits l'ont prouvé depuis l'armistice. Aucun cependant n'est plus aveuglant que le dernier en date, la déclaration de guerre du Japon à la Russie.

Il était fort aisé de lire entre les lignes des informations fournies à la presse par les légations japonaises depuis quelques semaines, que l'Empire du Soleil Levant projetait de mettre définitivement la main sur la Mandchourie, pays où abonde la houille et les métaux.

Citons ici, et pour la troisième fois, le Dr Herron :

« Ce ne sont ni les âmes des hommes, ni les âmes des Nations qui ont fait pencher la balance des décisions, mais le pétrole et le fer, l'or et le charbon, la potasse et le cuivre. »

Les Japonais sont maîtres en cet art et leur opération s'est dessinée depuis près d'un mois selon les règles classiques de la préparation d'une conquête.

Quelques petits prétextes, quelques « avions sur Nuremberg » inventés fort à propos et... la guerre est déclarée.

Déclarée par un des membres fondateurs de la Société des Nations, par un des cinq !

Allons, amis lecteurs, cela ne vous convainc-t-il pas de voter pour la Société des Nations ? C'est le Japon qui va être une des pierres angulaires de la paix entre les peuples !

Ce serait à pouffer de rire si ce n'était aussi monstrueux !

Mais il y a toujours des gens qui ne comprennent point le danger pour le vin nouveau de le verser dans de vieilles outres.

E.-Paul GRABER.

Aux Chambres fédérales

Conseil national

(De notre correspondant particulier)

Impressions de séance

Discussion sur les naturalisations. — Il s'agit de modifications temporaires, car la loi elle-même sera refondue dans le courant de l'année. Si le Conseil national repousse une proposition équitable de notre camarade Hœppli (Thurgovie), elle refoule aussi une proposition de M. de Dardel qui désirait que tout requérant à la naturalisation ait résidé effectivement deux ans de suite dans le canton où la demande serait faite. Les députés bourgeois neuchâtelois accentuent leurs opinions réactionnaires.

Le débat sur les allocations de renchérissement le prouva une seconde fois. Cette question était suivie passionnément du côté bourgeois. Les bruits alarmistes et calculés de la grande presse paraissent avoir exercé une forte influence sur les députés bourgeois. Ceux-ci ont leur idée faite. Le diplomate M. Musy s'est assuré par avance une majorité. Aussi faut-il beaucoup de persévérance et d'efforts à nos camarades pour secouer le parti-prise qui régnait au début de la séance. Somme toute, il existe bien peu de différence entre les propositions de la majorité bourgeoise et celles de la minorité socialiste. C'est une question de 6 millions qui est en jeu. Le Conseil fédéral et son représentant M. Musy font une question d'amour-propre d'une question administrative. Le Conseil fédéral veut à tout prix imposer sa volonté aux organisations syndicales, il veut être le maître et pour atteindre ce but il agit à nouveau l'épouvantail de la grève générale qui réussit si bien en 1918. Ce sont ces sophismes que réfutent nos camarades Duby, Nicole, Franck et Jacob, secrétaires des cheminots, postiers, etc. Ces lutteurs ont suivi pas à pas tous les débats si longs, si ingrats, si pénibles, qui ont eu lieu au sujet des allocations de renchérissement.

Notre camarade Nicole, de Genève, attaque avec courage les procédés incorrects du « Journal de Genève » qui, dans un numéro distribué avant la séance, prétend que les fédérations ouvrières ont posé un ultimatum au Conseil national, ont « exigé » de ce dernier l'acceptation des revendications ouvrières. Le « Journal de Genève » a falsifié le texte de la résolution envoyée à la presse par les fédérations ouvrières. Les gens qui recourent à un tel procédé sont des excitateurs. Nicole dit que le personnel n'a jamais craint le verdict populaire qui certainement ratifierait les traitements équitables. En serait-il de même des gros ?

Mais on ne peut songer à de nouveaux délais, vu la lenteur apportée par le Conseil fédéral à solutionner la question des traitements. Le personnel est dans une impatience fort légitime. La besogne des employés des postes, télégraphes, chemins de fer, etc., est souvent intense. On néglige trop le facteur responsabilité. C'est avec réelle émotion que Nicole évoque la responsabilité des mécaniciens, des aiguilleurs, des facteurs postaux, etc., entraînés souvent sur les bancs d'accusation alors que les chefs sont indemnes.

M. Musy parle aussi avec beaucoup de légèreté lorsqu'il affirme que pour occuper le poste de téléphoniste, il suffit de savoir porter un cornet acoustique à son oreille. Nicole reprend toute une série d'arguments et il fait un appel vibrant pour inviter le Conseil national à ratifier sa première décision. Cette dernière intervention de notre ami réveille tout le Conseil.

Voici la réaction à l'assaut. M. Eugène Bonhôte, réactionnaire neuchâtelois notoire, doué habituellement d'un calme olympien, se sent piqué au vif. Soudain, il se mue en orateur. Il péroré, sa voix tonne, d'un éclat terni il est vrai, des imprécations terribles. « C'est, dit-il, un ultimatum. Qui est-ce qui gouverne ? Est-ce les organisations ouvrières ? L'Assemblée fédérale en a assez. Elle a amplement fait son devoir. On lui a fait le poing sous le nez. C'en est assez. »

M. Bonhôte se rassied, essuie ses sueurs froides. Il est blanc comme un linge. On examine avec curiosité notre aristocrate neuchâtelois qui vient de perdre le sens de la mesure pour laisser couler à pleins bords ses rancœurs réactionnaires trop longtemps comprimées.

Puis c'est Knaegi et c'est Bopp, tous deux d'allure modeste, le second poète-paysan, qui virent contre les demandes exagérées des employés fédéraux. Bopp, d'une voix aigrelette, avec malice parfois, taquine les travailleurs des villes. Les bourgeois font cercle autour de lui et manifestent hautement leur plaisir de se sentir si puissamment soutenus par les robustes travailleurs des champs. Jusqu'à quand durera le divorce entre les travailleurs des villes et des champs ? pour le plus grand bien des parasites sociaux ?

M. Musy intervient avec l'appui de toute sa dialectique alambiquée de madré financier. La Chambre vote au milieu de l'attention générale et à l'appel nominal. Par 99 voix contre 73, elle annule sa première décision et se lie au Conseil des Etats.

Les 78,000 employés de la Confédération seront mécontents. Mais combien d'entre eux ont-ils envoyé leurs adversaires siéger au Parlement ? A eux de tirer la conclusion logique de cette dernière leçon de choses.

Pour la Société des Nations

IV

L'argument qui semble déterminer l'opinion de la plupart des camarades hostiles à la Société des Nations est, je crois, celui qui représente cette société comme étant, sous une forme à peine déguisée, la ligue mondiale de la bourgeoisie destinée à combattre l'Internationale ouvrière. Si cet argument était exact et si la Société des Nations avait effectivement pour mission de lutter contre le socialisme, d'en empêcher le triomphe à tout prix, de mater les masses laborieuses afin de pouvoir les spolier indéfiniment au profit des classes bourgeoises privilégiées, il serait inadmissible, je le reconnais, qu'un seul socialiste de notre pays, d'Angleterre, de Belgique ou de n'importe où, fût partisan du Pacte de Versailles.

Il s'agit donc de savoir sur quoi se fonde ce fameux argument. Or, je mets au défi qui que ce soit de montrer qu'il repose sur autre chose que des présomptions, et je dirai même de simples suppositions. Il n'y a dans le pacte aucun article, aucune disposition qui reconnaisse à l'un quelconque des organes de la Société des Nations (conseil, assemblée, commission ou secrétariat) le droit d'entrer en lutte contre le socialisme.

J'ai entendu à diverses reprises des camarades dire : « Quand nous serons parvenus à la majorité dans tel ou tel pays et que nous voudrions y appliquer notre programme, c'est-à-dire réaliser véritablement la république politique et y ajouter la république économique par la socialisation des moyens de production, la Société des Nations sera là pour nous empêcher de le faire. Elle saura pour cela liguer contre nous tous les autres Etats qui la composent et leur donner mandat de venir chez nous rétablir l'ordre (?) bourgeois. » Pour beaucoup, c'est même là le vrai but de la Société des Nations. Simple et gratuite supposition !

L'article 10 du pacte dit, en effet, expressément : « Les membres de la Société s'engagent à respecter et à maintenir contre toute agression extérieure l'intégrité territoriale et l'indépendance politique présente de tous les membres de la Société. En cas d'agression, de menace et de danger d'agression, le Conseil avise aux moyens d'assurer l'exécution de cette obligation. » Il s'agit donc bien nettement d'agression « extérieure ». Aucune disposition du pacte n'autorise la Société des Nations à s'immiscer aux affaires intérieures d'un Etat libre, si ce n'est peut-être, et bien indirectement encore, en ce qui concerne le contrôle de la limitation des armements par la commission militaire et navale (art. 9). Le pacte est à tel point respectueux de la souveraineté intérieure des Etats qu'il s'abstient même de fixer le mode d'élection de leurs représentants dans les organes de la société. On sait qu'il imite en cela notre constitution fédérale qui laisse aux cantons le droit d'élire comme ils l'entendent leurs députés au Conseil des Etats.

Mais, pour beaucoup de camarades, peu importe ce que dit ou ne dit pas le pacte, car ils sont absolument persuadés que, dans son application, il sera néfaste. Il est évident que seul l'avenir dira s'ils ont tort ou raison. Pour l'instant, je me borne à relever ce qui est par un raisonnement analogue que nos adversaires ont fait sombrer tout récemment la loi sur la réglementation des conditions de travail : Je veux dire en imputant à cette loi des visées que son texte ne comportait point.

\* \* \*

Jusqu'ici, je me suis appliqué uniquement à réfuter les arguments qu'on fait valoir dans les rangs socialistes contre la Société des Nations, au sujet de laquelle je n'ai du reste pas montré un enthousiasme débordant. Peut-être est-il temps de dire aussi brièvement ce qui est possible ce que je pense du Pacte de Versailles. (Il est bien entendu que je désigne ainsi les statuts de la Société des Nations, et non point le Traité de Paix dans son ensemble.)

Ce pacte est bien éloigné de la perfection. Son défaut le plus élatant et le plus grave assurément, est qu'il donne aux grandes puissances de l'Entente, dans la Société des Nations, un pouvoir qui confine à la dictature. Si cela devait durer toujours, la Société des Nations ne mériterait évidemment pas les sympathies des partisans de la démocratie. Mais il me paraît raisonnable d'espérer que l'adhésion au Pacte de Versailles d'Etats quelque peu démocratiques et de puissances qui furent neutres durant la guerre est et sera toujours plus de nature à rendre cette quasi-dictature impossible.

Il est regrettable, d'autre part, que le pacte n'ait pas mis tout de suite parmi les Etats invités à accéder à la Société des Nations ce qui reste des empires centraux. Sous ce rapport, l'article premier laisse cependant à ces Etats la possibilité d'entrer dans la Société dès qu'ils se montreront résolus à tenir leurs engagements internationaux (grosse affaire ! j'en conviens) et à observer le règlement relatif aux armements.

S'il avait été possible de donner dès le début des statuts parfaits à la Société des Nations, je pense qu'on n'aurait point prévu que la plupart des décisions du Conseil doivent être prises à l'unanimité (art. 5). La limitation des armements serait déterminée en termes moins élastiques (art. 8 et 9). Le désarmement serait tout au

moins entrevu, l'arbitrage jouerait un rôle plus grand (art. 13 et 14), les principes exposés à l'art. 22 s'appliqueraient à toutes les colonies et non pas seulement à celles... d'autrui. Et bien d'autres dispositions encore seraient modifiées, supprimées ou ajoutées, c'est mille fois évident.

Mais il fallait commencer ! Il fallait, avant de prétendre courir dans la bonne voie, y faire un premier pas, fût-il chancelant. A un règlement parfait, aucun Etat n'eût adhéré. Avec ses tares héréditaires, ses rivalités féroces, ses lâchetés devant la force et son despotisme devant la faiblesse, le monde actuel est trop mauvais pour qu'il accepte d'emblée d'être régi par une charte tout à fait bonne.

Jean WENGER.

Conseil général de la Commune de La Chaux-de-Fonds

Séance du mardi 27 avril, à 8 heures du soir

Présidence : M. Th. Payot, président

M. Adrien Gutmann remplace M. Matthias comme membre du Conseil général.

Nomination d'un membre de la commission de l'Orphelinat communal en remplacement de Mme Moll, démissionnaire : M. Henri Perrenoud, proposé, est élu.

M. Gutmann remplacera M. A. Matthias, démissionnaire, à la commission de la Maison du Peuple.

Interpellation

M. Buhler interpelle au sujet de la construction d'une fabrique à la rue du Parc 25. Il regrette la disparition des arbres qui ornaient cet endroit et place l'idéal de beauté au-dessus des lois et règlements. M. Buhler risque l'excommunication majeure pour avoir eu un tel courage civique !

M. Hoffmann répond. Il déplore que, pour des raisons industrielles et commerciales on ait sacrifié un beau site de notre ville. Luginbuhl se joint à ces regrets. Notre camarade Stauffer dit que la maison Ditisheim se proposait de transplanter sa fabrique dans le vallon si le permis de bâtir lui avait été refusé. Georges Dubois croit qu'on exagère. Le bois est complètement pourri. Les arbres n'auraient plus duré longtemps. M. Buhler se déclare satisfait.

Taxe sur les billets de concerts et spectacles

M. Perrenoud rapporte au nom de la commission chargée d'examiner le projet de taxes sur les billets de concerts, spectacles, cinémas, baraques foraines, etc., etc. Le projet prévoit une taxe de 10 centimes sur les billets de 1 à 2 fr ; 20 centimes sur les billets de 2 à 3 fr., etc., jusqu'à 50 centimes pour les billets de 5 à 6 fr. Diverses exceptions sont prévues pour les billets de service, presse, billets d'invitation, conférences ayant des buts scientifiques, religieux, économiques, etc.

Les bals, kermesses, ménageries, sont compris dans la taxe. Les billets d'une valeur inférieure à un franc n'y sont pas soumis. L'arrêté donne encore diverses explications sur l'application technique de cet impôt de luxe. Pour les kermesses, la taxe est prélevée sur les diverses attractions. Le produit global sera destiné à la constitution d'un fonds d'amortissement du déficit des maisons communales. L'arrêté est adopté.

La question des médecins de ville

M. Bolle présente un arrêté qui surseoit à la création des postes de médecins de ville. Par contre, les clients pauvres auront droit à un rabais de 25 % pour les visites de 4 fr. et les consultations de 3 fr. La Commune payera la prestation après enquête discrète. Cette mesure garde un caractère provisoire jusqu'à la création de la Polyclinique.

Baur regrette que les médecins maintiennent pour certains cas un tarif excessif. Schelling, Fatton et Jacot s'associent à la remarque de notre camarade Baur. Jacot parle de tels médecins « voraces ». — Hilarité !

M. Scharpf déplore que nombre de patients dérangent les médecins pour des riens (indigestions, etc.).

Selon M. Perrenoud, des médecins ont assuré qu'ils ne gagnaient pas davantage que des portefaix. — Hilarité !

M. Vaucher répond qu'il ne connaît pas de médecin payant l'impôt pour moins de 7000 fr. ! L'arrêté est adopté.

La grève des maçons

W. Cosandier a déposé une motion d'urgence sur le conflit qui règne dans notre ville. Le mot d'ordre est parti de Zurich. On veut saboter les 48 heures. Cosandier rappelle les étranges raisons des entrepreneurs qui ne veulent pas changer leurs désuètes habitudes de construction. Pendant la guerre, on a construit chez nous en plein hiver. La fabrique des Longines, à St-Imier, fut édiflée pendant l'hiver. Tout récemment, on fit un toit aux maisons communales, afin de pouvoir travailler par tous les temps. Au début de cette séance, on a manifesté beaucoup de pitié pour de vieux arbres ! Espérons qu'on en aura aussi pour des ouvriers.

Aujourd'hui, l'industrie du bâtiment n'est plus une industrie saisonnière. Ceux qui travaillent chez nous sont des compatriotes, ayant charge de famille. Cosandier propose qu'on remette le travail aux entrepreneurs désireux de l'entreprendre, ou aux ouvriers eux-mêmes, sous la direc-



tion des travaux publics, ou qu'on donne d'autres travaux aux ouvriers lock-outés.

J. Stauffer indique l'attitude du Conseil communal. Les patrons sont syndiqués d'une façon si étroite que tout entrepreneur désireux de reprendre le travail n'obtiendrait pas un seul sac de ciment. M. Maire cite un ou deux cas où il fut impossible de faire du béton armé pendant l'hiver. Cosandier lui rétorque par des faits concrets et met clairement en évidence que le mouvement des patrons vise la semaine de 48 heures. M. Scharpf présente les arguments des entrepreneurs. Les ouvriers ont fait de cette affaire une question de « galette » ! (sic). Il s'oppose aux travaux en régie. Les autorités communales ne doivent pas sortir d'une stricte neutralité et rester dans leur rôle de conciliateurs ! Bref, tout l'arsenal des arguments du parfait réactionnaire ! Cosandier lui répond comme il convient. Le rôle des autorités ne peut pas se borner à la conciliation. La Commune a des intérêts à sauvegarder.

Georges Dubois est persuadé qu'il s'agit bien ici des 48 heures et non de questions de salaires. Il propose la convocation d'un Conseil général d'urgence pour liquider cette question. Ed. Breguet rappelle que les patrons ont eux-mêmes exigé un nouvel horaire. Les entrepreneurs sont parfaitement responsables et ne peuvent invoquer la raison de force majeure. Si les patrons de La Chaux-de-Fonds respectaient les 48 heures, il n'y aurait pas de conflit. Les ouvriers firent des concessions. Seuls les entrepreneurs n'ont pas voulu céder. La motion de Cosandier est prise en considération. Le Conseil général devra être convoqué rapidement, la semaine prochaine autant que possible. Baur propose l'ouverture de chantiers pour les maçons. M. Scharpf ne votera pas la prise en considération de la motion. (Natu- rellement !).

### L'emprunt de la ville

M. Scharpf rapporte sur l'échec de l'emprunt. La Commune, dit-il, en est réduite à se tirer d'affaire par les crédits et les ressources ordinaires. On devra contracter des emprunts tous les trois ans pour décharger le déficit. Il n'y a que ces deux moyens, l'impôt et l'emprunt. M. Scharpf prêche la stricte économie dans tous les domaines. Les Services Industriels devraient être exploités en vue de laisser plus de bénéfice à la Commune et non pas être conçus de façon à « exploiter » une classe au détriment d'une autre classe de la population. On se tord dans la salle en l'entendant débiter son argument. M. Vaucher recherche longuement tous les moyens d'économiser sur le budget. Il envisage un prêt hypothécaire sur les immeubles communaux. Hermann Guinand remet les choses au point. Les communes ne sont pas responsables de la dure situation actuelle. Les Services Industriels sont d'utilité publique. Leur but n'est pas de créer des ressources aux communes, mais de rendre service à toute la population. Les dépenses ne peuvent guère être diminuées. Le seul remède réside dans l'augmentation du taux des impôts. On comprend la résistance d'une certaine classe à cette mesure. Breguet note l'égoïsme du capitalisme suisse qui ne s'arrête plus à prêter aux Communes, l'intérêt des entreprises privées étant beaucoup plus profitable. Julien Dubois constate le peu d'empressement du Conseil d'Etat à augmenter le taux des impôts sur la fortune. Il demande comment il se fait que le taux des Services Industriels ait été augmenté sans que le Conseil général en soit nanti. Baur ramasse joliment M. Scharpf à propos de son hilarante déclaration, citée plus haut. M. Scharpf, vous n'êtes plus sérieux, lui dit-il, en osant venir affirmer ici que la classe ouvrière vit aux crochets de la classe possédante ! Camille Brandt croit qu'il n'y a plus aucun moyen de remédier à la situation désespérée actuelle. Il estime que financièrement, il n'y a aucun remède. Nous courons à la catastrophe et celle-ci sera une délivrance, car elle obligera à modifier le régime actuel de fond en comble.

### Collège de la Maison-Monsieur

L. Schelling soumet au Conseil un projet de construction de ce collège. Le rez-de-chaussée contiendra une classe de 36 élèves. Un joli petit pignon sera également aménagé au premier étage. Les crédits nécessaires à la construction de la nouvelle maison d'école seront de 57,370 fr. L'arrêté est adopté. Séance levée à 10 h. 45.

## Locataires chaux-de-fonniers !

Vous êtes invités à vous rencontrer jeudi, à 8 heures et quart, à la Croix-Bleue, pour discuter de vos intérêts.

Vous n'ignorez pas que nous subissons en Suisse, depuis quelques années, une crise immobilière des plus sérieuses dont les effets en certaines villes ont été désastreux.

A La Chaux-de-Fonds, d'une façon générale et relative, on peut dire que les augmentations ont été raisonnables, cela grâce à l'activité de la Ligue des locataires, à la sollicitude de nos autorités et à la bonne volonté de la majorité des membres de la Société des Intérêts immobiliers.

De part et d'autre, sauf de rares exceptions, on paraît avoir compris que l'intérêt général bien entendu en ce domaine, était dans l'union de tous pour la lutte contre la spéculation.

A cet effet, de sages mesures ont été prises par nos autorités ; la Ligue et les propriétaires ont passé entre eux une convention déterminant les normes pour les augmentations de loyers. Bref, tout serait pour le mieux sur ce point si depuis quelque temps on ne nous signalait pas des faits qui sont de nature à éveiller des inquiétudes, et qui nous prouvent que les arrêts et les conventions sont souvent impuissants à réfréner les appétits et les exigences de certains propriétaires.

Voici, par exemple, la teneur d'une lettre que recevait le 24 mars chacun des 18 locataires des immeubles 19 et 21 de la rue D.-P.-Bourquin :

La Chaux-de-Fonds, le 24 mars 1920.

(Monsieur,

Votre bail arrivant à échéance le 31 octobre prochain, nous avons le regret de vous informer qu'en suite de l'augmentation énorme de tous les frais d'entretien et de toutes les charges immobilières (main d'œuvre, matériaux, fournitures, impositions, augmentation de l'intérêt hypothécaire, contribution à l'impôt de guerre pendant 16 ans), il n'est pas possible de continuer au prix que vous avez payé jusqu'à présent. En conséquence, votre loyer sera porté dès la date susdite à fr. 1270, mille deux cent septante l'an, en l'état actuel de votre appartement, votre location continuera sans durée fixe et toutes les clauses de votre bail en cours restant en vigueur.

Nous ne doutons pas que vous acceptiez ce nouveau prix très modéré, en raison des nouvelles charges immobilières, et sans réponse de votre part dans la huitaine, nous considérons votre silence comme une acceptation des conditions sus-indiquées.

Veillez également prendre note que dès le 31 octobre 1920, le délai de résiliation sera réciproquement de trois mois, tombant sur n'importe quelle date, sans autre réserve. Le paiement du loyer devra être effectué par mois d'avance et non plus par mois échu.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations bien empressées.

Par ordre Soc. an. D.-P.-Bourquin 19  
(sig.) JEANMONOD.

En 1914, le prix du logement de ce locataire était de 815 fr. Il lui est donc signifié une augmentation de 455 fr., soit plus du 50 %. Son bail, qui était de six mois, n'a plus de durée fixe et peut être résilié pour n'importe quel moment de l'année. Le loyer se payera d'avance.

Inutile d'insister sur les conséquences de pareils procédés s'ils devaient se généraliser.

Le propriétaire de ces immeubles est une S. A. dont le principal actionnaire (pour ne pas dire le seul) habite Genève et se nomme Schmidt.

Dans la même catégorie se place M. Buhler-Pécaut qui ose, au nom d'une S. A. également, porter à 1000 fr. la location de plusieurs logements qui en 1914 n'atteignaient pas 600 fr. ou les dépassaient à peine.

Nous pourrions multiplier les exemples de même ordre, mais nous estimons que ceux mentionnés suffisent à mettre en garde les locataires de notre ville.

Signalons encore notre très sympathique fumiste et propriétaire Barth qui cherche à imposer une taxe spéciale de 5 fr. par mois aux locataires habitant ses immeubles et qui ont des

sous-locataires. Ce procédé habile est bien digne de son auteur.

Locataires !

Opposez-vous à toute résiliation. Opposez-vous à toute augmentation et à tous procédés qui favoriseraient la spéculation, ceci dans votre intérêt et celui de notre ville.

Si vous n'êtes pas de la Ligue, faites-vous inscrire comme membre aux magasins des Coopératives Réunies.

Assistez nombreux à l'assemblée générale de jeudi qui est convoquée avec l'ordre du jour suivant : 1. Verbal ; 2. Rapport de gestion ; 3. Examen de la situation créée par la pénurie des logements ; 4. Rapport de caisse ; 5. Discussion du nouvel arrêté fédéral (9 avril 1920) concernant les baux à loyer et la pénurie des logements ; 6. Renouvellement du Comité ; 7. Nomination de vérificateurs de caisse pour 1920 ; 7. Divers.

Comité de la Ligue des locataires.

## JURA BERNOIS

PORRENTURY. — Il n'y a pas qu'à Batignolles... qu'on rigole. Faut voir ça ici, chez nous, dans notre bonne vieille ville-cité des princes-évêques.

Vous savez tout comme moi que, dans un moment de courroux, nos braves contribuables, tail- lables et corvéables à merci ont refusé sans fau- vor le budget 1920. D'aucuns alléguèrent la charge trop lourde pour leur gousset, d'autres se vengèrent à leur manière des interdictions des bals de carnaval, dues aux ravages hypothéti- que de la « fièvre affreuse ». Enfin, les troupiers qui avaient promené leurs os aux quatre coins du pays pour défendre la patrie d'autrui s'aperce- vaient qu'on faisait la sourde oreille à leurs jus- tes réclamations et se repliaient en bon ordre. Bref, le budget était à vau l'eau. Il fallait donc le remanier et le rendre acceptable à toute cette pléiade de mécontents.

C'est à ce travail que s'attelèrent tous nos éru- dits issus de toutes les chapelles possibles. Tra- vail laborieux s'il en fut. Enfin, la semaine der- nière, il était sous toit comme on verra. Le projet primitif qui ascendait à la respecta- ble somme de 325.000 fr. à couvrir par des im- pôts et que l'assemblée des électeurs ne voulut point, se trouve aujourd'hui augmenté de 5000 fr. Il s'agira donc de 330.000 fr., cette fois-ci à faire ratifier. Les opposants d'hier seront les mêmes porte-parole demain, qui le feront accepter.

Il est vrai qu'on fera remarquer aux grincheux soldats que cette fois-ci ce ne sera plus pour rien qu'ils auront perdu leur temps, leur santé et leur emploi pendant la guerre. Il sera alloué à une partie de ceux-ci 25 centimes par jour — cinq sous, comme au poilu français. Si après un pareil effort, quelques fortes têtes rouspétaient encore, c'est qu'elles seraient vraiment bien dif- ficiles. (Argus.)

TRAMELAN. — Le nouveau tenancier du Cer- cle. — C'est avec plaisir que nous avons appris l'arrivée à Tramelan de notre ami Hafner, qui vient y tenir le Cercle ouvrier. Cet excellent militant fut toujours très apprécié de nos camarades de La Chaux-de-Fonds, où il ne laisse que des regrets. Nous lui souhaitons une cordiale bien- venue à Tramelan.

ST-IMIER. — Le Premier Mai. — Le comité d'organisation a pris toutes les dispositions né- cessaires pour que la fête soit bien préparée.

Le nombre des syndiqués ayant augmenté dans de très fortes proportions durant cette dernière année, le Premier Mai 1920 aura une importance inconnue jusqu'à ce jour.

Comme les années précédentes une manifesta- tion est organisée à St-Imier pour les camarades de Courtelary, Cormoret, Villeret et St-Imier. Le comité d'organisation se fait un plaisir d'ad- dresser une chaleureuse invitation aux camarades de nos jeunes sections de Cortébert et Sonceboz. Tous seront les bienvenus à St-Imier et auront le plaisir de fraterniser, de bénéficier d'un beau concert, d'entendre traiter magistralement les questions sociales qui nous sont chères par nos camarades P.-H. Berger, conseiller national et E. Frei, notaire, à Olten.

Pour St-Imier, les assemblées ont décidé le

chomage complet pour le Premier Mai. Nous espé- rons que cette décision sera respectée. L'obli- gation morale, pour tous les syndiqués est de se joindre au cortège. Le ruban du Premier Mai se vend 30 centimes ; il est obligatoire pour tous les syndiqués.

Le cortège sera conduit par deux fanfares ; toutes les bannières des organisations ouvrières doivent y figurer. En outre, nous aurons le plaisir d'y voir un groupe féministe et un groupe d'enfants. Nous invitons toutes les dames et de- moiselles ouvrières et ménagères à y participer ; pour la formation du groupe d'enfants, prière de se faire inscrire auprès de Mlles E. Matthey-Doret, rue des Jonchères 47 et M. Monnier, sur le Pont. Des inscriptions seront aussi reçues au bu- reau des syndiqués.

Camarades ouvrières et ouvriers ; tous au cor- tège et à la manifestation du Premier Mai !

Le Comité d'organisation.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

VAL-DE-TRAVERS. — Le Premier Mai. — Les membres des sections socialistes de Fleurier, Buttet et St-Sulpice sont priés de se réunir sa- medi prochain Premier Mai à 1 h. 45, au Restau- rant de l'Ancien Stand à Fleurier. Départ pour la gare à 1 h. précise. Une invitation toute spé- ciale est faite aux camarades musiciens. Le pro- gramme de la manifestation à Couvet sera pu- blié dans la « Sentinelle » par la section organi- satrice. Retour à Fleurier par train partant de Couvet à 5 h. 35. La vente du ruban est réservée à la section de Couvet.

### NEUCHÂTEL

Conseil général. — Les membres du Conseil général sont informés que la séance réglemen- taire du lundi 3 mai 1920 est renvoyée au lundi 10 mai.

### LE LOCLE

Conseil général. — Le Conseil général de Com- mune se réunira à l'extraordinaire à l'Hôtel-de- Ville, le mercredi 28 avril 1920, à 7 heures trois quarts du soir, avec l'ordre du jour suivant : Travaux en régie.

Ecole du Dimanche populaire. — En vue du Premier Mai, répétition de chant le jeudi 29, à 7 heures et demie, au local de la Jeunesse socia- liste, Cent-Pas 4, au deuxième étage. Prière aux parents de ne pas envoyer les tout petits.

Groupe socialiste chrétien.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### COMITE DE REDACTION

Séance ce soir, à 8 heures précises. Prière à tous les membres d'être présents.

### Visite aux lions

La direction du Théâtre suisse des lions nous informe qu'elle donne encore une représentation au prix unique de 30 cent. pour les enfants mer- credi à 3 heures, vu que beaucoup n'ont pas trouvé de places.

## Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — La Persévérante. — Répétition ce soir, à 8 h. précises, Brasserie Affolter.

LE LOCLE. — Jeunesse socialiste. — Mercre- di 28 avril, rendez-vous de tous les camarades au local à 7 h. et demie du soir, en vue d'une balade. Invitation cordiale à tous les jeunes.

NEUCHÂTEL. — Comité de la fête de chant, demain soir, jeudi.

Pour la Vente. — Les dames s'y intéressant sont priées de se rencontrer à 8 h. et quart au Monument, jeudi.

COURROUX. — Parti socialiste. — Assemblée ordinaire du parti, jeudi soir, à 8 heures, au Restau- rant de l'Étoile, conformément à la décision prise de la tenir tous les derniers jeudis du mois.

TAVANNES. — Parti socialiste. — Assemblée mensuelle mercredi au local habituel, à 8 h. du soir.

## Rentrée des Classes

Grand choix de

## Chaussures

à prix sans concurrence

LINGERIE pour fillettes et garçons

TABLIERS pour fillettes et garçons

ROBES pour fillettes 2796

PANTALONS pour garçons

Sweters (juste-au-corps) pour fillet- tes et garçons. — Complets en jersey

laine et coton pour garçons

Bas, Chaussettes, Rubans, etc.

Les enfants accompagnés de leur maman auront un JOUËT gratuit

## Magasins de Soldes et Occasions

10, Rue Neuve, 10

Se recommande, Achille Bloch

## Ligue des Locataires

### Assemblée générale annuelle

Jeudi 29 avril, à 8 1/4 heures du soir, à la

CROIX-BLEUE 2792

### ORDRE DU JOUR TRÈS IMPORTANT

Les locataires soucieux de leurs intérêts doivent assister à cette assem- blée.

Ménagères profitez 2794

## Savon de Marseille

72 % d'huile, le morceau d'environ 1/2 kg. Fr. 1.35

### Aux Soldes Modernes

Rue Léopold-Robert 25 (à côté de l'Hôtel de Paris)

### Restaurant sans alcool

Place du Marché LE LOCLE

Café, Thé, Chocolat, Pension.

Tous les jours gâteaux aux fruits. Tous les samedis et dimanches cornets à la crème et meringues. 2052

Salle réservée pour familles et sociétés.

## Tapisier-Décorateur H. Breguet Dr-Schwab 21

Divans, Fauteuils, Chaises longues, Literie soignée Stores. — Installation de Rideaux sur commande Se recommande pour tout ce qui concerne son métier. 2288

Outils de jardin en bon état sont deman- dés à acheter. — S'adresser chez M. Henri Cart, Crêt 24. 2793

A vendre un potager à gaz, 3 flammes, ainsi qu'un tour à polir les vis. Le tout en parfait état, cédé à bas prix. — S'adresser chez M. Paul Guyot, Evvers 12. 2788

Vélo à vendre, à l'état de neuf, prix très avantageux. — S'adresser le soir de 6 à 8 h., rue du Parc 88, 4<sup>me</sup> étage à droite. 2790

A vendre un lit en fer usagé mais en bon état. S'adresser au bureau de La Sentinelle. 2692

A vendre pour cause de dé- part : deux pousset- tes usagées, un berceau, une lu- ge, 100 bouteilles vides, un lit complet deux places, un canapé, un buffet à deux portes. — S'a- dresser Paix 85, rez-de-chaussée à gauche. 2764

Charrette On demande à ache- ter une charrette d'enfant. S'adresser chez M. G. Hienni, Progrès 5. 2756

### TIMBRES-POSTE 2294

Achat, vente, échange. — Alcindo- dor Matthey, rue Numa-Droz 74.

## 35 LIONS 35 LIONS

Tous les jours à 3 h. et le soir à 8 h.

### Grandes Représentations

Mercredi, à 3 heures P21983C 2797

### Grandes Représentations pour les Enfants

30 ct. A TOUTES LES PLACES 30 ct.

Nous vendons toujours de belles peaux et griffes de lions que nous cédon à bas prix



## Rentrée des Classes

Grand choix en **Chaussures fortes**  
pour écoliers  
**PRIX AVANTAGEUX**

**SAVATES** pour la gymnastique

**Zoccolis** 2738

en solde, très bon marché (voir vitrine n° 5)

Aux Grands Magasins

**Von Arx  
& Soder**

Place Neuve 2

Réparations



Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds

## Mise au concours

La Commission de l'Ecole d'Art met au concours :

**Deux postes de maîtres de bijouterie**

1. Le premier poste comprend 35 heures d'enseignement par semaine. **Traitement** de fr. 3850.— à fr. 5075.— au bout de 15 années de services avec la haute paie réglementaire. En plus, allocation de renchérissement : fr. 1200.— pour célibataire et fr. 1800.— pour homme marié.

2. Le deuxième poste comprend 8 heures d'enseignement supérieur destiné aux élèves de troisième et quatrième année. Le titulaire de ce poste ne devant pas tout son temps à l'Ecole pourra continuer d'exercer sa profession.

Le Directeur fournira les renseignements complémentaires. Adresser les offres par écrit avec pièces à l'appui jusqu'au 22 mai, à M. Jean Sunier, vice-président de la Commission, rue de la Serre 95. 2791

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie

**M<sup>lle</sup> JEANNERET**

Succ. de Vve P. Jeanneret

Le Locle Place du Marché Le Locle

**Ronds de serviettes**

Grand choix de Couverts argent 800/1000

Cuillères à dessert  
à café au lait, à thé, à moça 2397

Grande variété de décors

L'argenterie se vendant par pièce est à la portée de toutes les bourses

Facilité de se réassortir dans n'importe quel modèle

Escompte Neuchâtelois Téléphone 3.99

**Occasion unique**

**Un wagon de lits de fer blancs**

Avec sommier métallique, 90 x 190, 3 différents modèles, aux prix exceptionnels de

Fr. 65.— 67.50 75.— pièce

Occasion pour revendeur. Expédition au dehors contre remboursement 2795

**Aux Soldes Modernes**

LÉOPOLD-ROBERT 25 (à côté de l'Hôtel de Paris)

**Occasion** Grand lit complet noyer massif, éredon et erin animal première qualité. Divers autres meubles, GANDER Tournelles 33. 2740

**Chambre** A louer à demoiselle chambre meublée pour le 1<sup>er</sup> mai ; paiement d'avance. S'adresser Parc 62, pignon. 2694

**Combustibles noirs**  
en tous genres

**Sapin Foyard**

Troncs - Branches - Fagots

**BAUMANN & C<sup>o</sup>**

Succ. de L. KUNZ-MAIRE 2780

Entrepôts 23 Téléphone 8.29

# MEUBLES

LES

## Linoléums imprimés

et

## Toiles cirées

viennent d'arriver 2766

Grand choix - Prix très avantageux

# PROGRÈS

# Emission de Fr. 10,000,000.—

d'obligations foncières 5 1/2 % Série A

de la

## Banque Cantonale Neuchâteloise

GARANTIE DE L'ÉTAT

**Titres** : au porteur de fr. 500.— et fr. 1000.—.

**Intérêt annuel** : 5 1/2 %.

**Coupons** : semestriels aux **30 avril** et **31 octobre**, payables sans frais aux guichets de la Banque Cantonale Neuchâteloise, des établissements faisant partie de l'Union des Banques Cantoniales Suisses, et d'autres établissements qui seront désignés ultérieurement.

**Remboursement** : le **30 avril 1930**. — La Banque se réserve le droit de rembourser par anticipation à partir de 1925, moyennant avertissement de trois mois.

L'admission de ces titres sera demandée à la cote des Bourses de Neuchâtel, Bâle, Berne, Genève et Zurich.

Aux termes de l'Art. 16 de la loi sur la Banque Cantonale Neuchâteloise, le montant des obligations foncières doit être affecté exclusivement à des prêts hypothécaires.

La Banque avait au 31 mars dernier pour **fr. 73,000,000.—** de prêts garantis exclusivement par des hypothèques en premier rang sur des immeubles situés dans le canton de Neuchâtel, et **fr. 18,000,000.—** seulement d'obligations foncières en circulation.

Ces obligations jouissent de la garantie de l'Etat (Art. 18 de la loi).

P5314N 2774

**Prix d'émission** : **95 %**

et intérêts du 30 avril, franco de tous droits de timbre, soit un rendement de **6 1/8 %** en tenant compte de la marge au remboursement.

**Banque Cantonale Neuchâteloise.**

Les souscriptions seront reçues sans frais à partir du 27 avril, aux domiciles ci-après :

**Neuchâtel** : Banque Cantonale Neuchâteloise et ses bureaux correspondants dans le canton.

Crédit Suisse.  
Berthoud & Cie.  
Du Pasquier, Montmollin & Cie.  
Perrot & Cie.  
Pury & Cie.  
Bovet & Wacker.  
Bonhôte & Cie.

**Cernier** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
**La Chaux-de-Fonds** : Banque Cantonale Neuchâteloise.

Banque Fédérale S. A.  
Société de Banque Suisse.  
Union de Banques Suisses.  
Perret & Cie.  
Pury & Cie.

**Colombier** : Banque Cantonale Neuchâteloise.

Berthoud & Cie.  
**Couvet** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Union de Banques Suisses.  
**Fleurier** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Union de Banques Suisses.

Sutter & Cie.  
**Les Brenets** : Banque Cantonale Neuchâteloise.

**Le Locle** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Société de Banque Suisse.

**Les Ponts-de-Martel** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Société de Banque Suisse.

**Saint-Aubin** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Berthoud & Cie.

**Travers** : Banque Cantonale Neuchâteloise.  
Banque Populaire de Travers.

# Union de Banques Suisses

Anciennement H. RIECKEL & C<sup>o</sup>  
Rue Léopold-Robert 18  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

Capital et Réserves : Fr. 75,000,000.—

Délivre : des

## Obligations

(Bons de caisse)

pour une durée de 1 à 5 ans au taux de

**5 %**

avec coupons semestriels  
**Timbre fédéral à sa charge**

## CARNETS de DÉPOT

intérêts au jour, à

**4 1/4 %**

1616

## Eau de Cologne!

d'après Farina, très bonne qualité, fr. 1.—. Eau de Cologne N° 885, extra triple, fr. 2.—, ainsi que N° 555 et 4711 à des prix modérés. — Les flacons vides seront repris à 15 ct. 2422  
**Parfumerie J. RECH, La Chaux-de-Fonds**  
58, Rue Léopold-Robert, 58 (entrée rue du Balancier) et Bienne, Rue de Nidau 21

Je livre contre remboursement, demi port à ma charge, par envoi de 10 kilos et plus des

## Fruits secs

1<sup>re</sup> qualité, aux prix suivants : pommes aigres, fr. 1.80; douces, fr. 1.50; poires, fr. 1.80 le kilo. — **G. Guggisberg, agric., Eggenwil (Argovie).** 2778

Paroisse catholique chrétienne

Conformément à l'article 7 du règlement paroissial, le Conseil de Paroisse convoque tous les membres de l'Eglise à

## l'Assemblée générale annuelle

qui aura lieu le **jeudi 29 courant**, à 8 heures du soir, à l'Eglise, avec l'ordre du jour :

1. Rapport du Conseil de Paroisse.
  2. Nomination des questeurs.
  3. Rendu-compte financier.
  4. Nominations :  
a) d'un membre au Conseil de Paroisse;  
b) ecclésiastique. P21958C 2698
  5. Divers.
- Les personnes involontairement oubliées dans l'envoi des cartes de convocation sont priées de les réclamer à la cure.
- Le Conseil de Paroisse.

J'achète 2119

## Chiffons mélangés

Laine tricotée

Bons prix

**Jean COLLAY** Téléph. 14.02

**Chambre.** A louer une chambre meublée à demoiselle honnête. — S'adresser Progrès 63, au café. 2759

**A vendre** un bon potager brûlant tout combustible. S'adress. Temple-Allemand 101, au 3<sup>me</sup> à droite. 2779

**A vendre** un lit de fer usage, mais en bon état. S'adresser Industrie 9, au 2<sup>me</sup> étage à gauche. 2782

**A vendre** un beau potager à bois avec grande bouilloire cuivre, brûlant tout combustible. — S'adresser Nord 153, 2<sup>me</sup> étage. 2761

**Porcs** On offre à vendre des petits porcs. S'adresser chez Streiff, Fritz-Courvoisier 53. 2755

**Etat civil de La Chaux-de-Fonds**  
Du 27 avril 1920

**Promesses de mariage.** — Rognon, Georges-François, remonteur, Neuchâtelois, et Beyeler, Rosa, bonne, Bernoise.

**Mariages civils.** — Müller, Ernst, commis, Argovien, et Blaser, Rosa, Bernoise. — Urios, Jacques, navigateur, Français, et Neuschwander née Ryser, Emma-Corinne, négociante, Bernoise.

**Etat civil du Locle**  
Du 28 avril 1920

**Naissances.** — Georges-Henri, fils de Germain-Justin-Charles Bailly, mécanicien, et de Marie-Louise-Françoise née Humair, Bernoise.

**Décès.** — 2451. Willy-Dominique, fils de Domenico Lavizzari, âgé de 14 mois, Neuchâtelois.

**Promesses de mariage.** — Ingold, Friedrich, agricult., Bernois, et Jäggi, Julie, née Kocher, garde-barrière, Soleuroise. — Gigger, Paul-Hermann, bûcheron, Lucernois, et Rhis, Jeanne-Marguerite, horlogère, Bernoise. — Hoffmann, Huldreich, boulanger, Bernois, et Perret, Blanche-Alice, couturière, Neuchâteloise.



# DERNIÈRES NOUVELLES

## Alliés et Russie

### REPRISE DE CONTACT GÉNÉRALE

SAN REMO, 28. — Stefani. — La « Tribuna » dit qu'au cours de leur dernière entrevue les trois ministres alliés ont décidé la reprise générale des rapports avec la Russie en se réservant de déterminer la forme et la méthode de précautions à adopter.

STOCKHOLM, 28. — Wolff. — La centrale de la presse du nord communique : « Les délégués russes et les représentants des milieux commerciaux et industriels interalliés auraient signé une convention à Copenhague concernant la reprise des relations commerciales entre la Russie et l'étranger. »

### ITALIE ET RUSSIE

LONDRES, 28. — Sp. — Un radiogramme de Moscou annonce qu'un croiseur italien est arrivé de Poti à Novorossick. Le capitaine du croiseur de Martini informa les autorités soviétiques qu'il était autorisé par le Premier italien à commencer les négociations préliminaires concernant la reprise des relations officielles entre l'Italie et la Russie des Soviets. Les « Central News » annoncent que pendant plusieurs jours l'ingénieur russe Vodossou, qui représente officiellement les Soviets, séjourna à St-Remo. Il eut, dit-on, plusieurs longues entrevues avec M. Nitti et fut autorisé à télégraphier plusieurs longs télégrammes chiffrés adressés à Lénine concernant ces entrevues.

### Les marins italiens s'emparent de deux navires de Dénikine

ROME, 28. — Stefani. — La Fédération des gens de Mer a saisi deux steamers russes battant pavillon de Denikine et mouillé dans le port. La police a procédé à l'arrestation des membres se trouvant à bord des deux steamers.

### 200 locomotives américaines sont vendues aux Soviets

ROTTERDAM, 27. — Wolff. — Un radiogramme de Moscou au « Rotterdamsche Courant » annonce que 200 locomotives achetées aux États-Unis par le gouvernement des Soviets sont arrivées à Reval d'où elles seront dirigées sur Pétrograd. Des marchés ont aussi été conclus avec des maisons américaines pour la fourniture d'un grand nombre de wagons de chemins de fer.

### Départ d'un délégué anglais pour la Russie

LONDRES, 28. — Havas. — Le délégué du Comité parlementaire du Congrès des trade-unions et du parti travailliste chargé d'aller en Russie pour se renseigner sur la situation économique et sociale du pays sous le régime soviétique, a quitté Londres mardi matin, via Newcastle et Stockholm.

Interviewé avant son départ, Snowden a assuré que la commission se livrerait à une enquête indépendante.

### La guerre russo-japonaise

TOKIO, 28. — Le ministère japonais de la guerre a publié le communiqué suivant le 24 avril : Un détachement de l'armée japonaise, convoyé par les bateaux de guerre « Mikasa » et « Mishima », est arrivé à Alexandrowsk, au nord de l'île Sakhaline, le 22 courant, afin de protéger les résidents japonais dans ce port.

Les soldats japonais ont été débarqués sans difficulté. Pour parer à toutes éventualités, les résidents japonais ont été conduits à bord du « Mikasa ».

### Poursuites contre Vaillant-Couturier

PARIS, 28. — Havas. — Le président de la Chambre a annoncé mardi après-midi qu'il était saisi d'une demande d'autorisation de poursuite contre un membre de l'Assemblée. Il s'agit du socialiste Vaillant-Couturier, pour articles constituant, suivant le procureur général, une provocation de militaires à la désobéissance. Le groupe parlementaire socialiste a décidé de publier à nouveau l'article incriminé avec les signatures de tous les membres. La Chambre discutera mardi la question de savoir quel jour sera nommée la commission chargée d'examiner cette demande d'autorisation de poursuite.

### La grève continue en Alsace

BALE, 27. — Les « Basler Nachrichten » annoncent que jusqu'à présent le travail n'a pas été repris à Saint-Louis. Un manifeste publié par l'Union départementale invite la classe ouvrière de la Haute-Alsace à répliquer par la continuation de la grève générale au lock-out prononcé par le syndicat industriel de Mulhouse contre les ouvriers des industries textile et métallurgique de la Haute-Alsace.

BALE, 27. — Le service des trains sur l'Alsace est aujourd'hui encore complètement suspendu.

### Succès socialistes au Danemark

COPENHAGUE, 27. — Havas. — Le résultat final des élections générales est le suivant : travaillistes 4, conservateurs 28, radicaux 17, socialistes 42, libéraux 48. Le parti travailliste gagne 3 sièges, les conservateurs en gagnent 7, les socialistes 4 et les libéraux 4. Les radicaux perdent 15 sièges, les social-démocrates libres en perdent 5, la droite indépendante 1 et les radicaux indépendants 5.

Iles Far Oer : Les élections pour un siège auront lieu ultérieurement.

### LES MASSACRES DU GUATEMALA

#### 800 tués

SAN-SALVADOR, 28. — Havas. — On apprend de Guatemala que 800 personnes ont été tuées au cours des émeutes qui ont eu lieu récemment à Guatemala. De nombreux partisans de Cabrera qui lui étaient restés fidèles ont été assassinés dans leurs propres demeures. Les réfugiés de Guatemala ayant demandé que les nombreux partisans actuellement prisonniers soient jugés le président don Carlo Herrera s'est montré favorable à cette mesure.

### Des armes allemandes sont transportées en Finlande

LONDRES, 28. — Service spécial de la « Sentinelle ». — Le « Daily Herald », socialiste, reçoit le télégramme suivant de son correspondant spécial à Helsingfors, Griffin Barry : « Deux navires allemands, le « Burgomeister » et le « Baltic » sont arrivés à Helsingfors, chargés de munitions et de fusils pour la garde blanche. On me dit que les autorités britanniques ont protesté. On s'attend à ce que la Finlande réponde qu'il ne s'agit pas d'armes destinées au gouvernement, mais à une organisation indépendante. »

### Le mélodrame de Fiume

MILAN, 27. — Selon une dépêche de Trieste au « Corriere della Sera », un nouvel incident rait surgi entre le général Cavaglia et d'Annunzio dans la nuit du 19 au 20 avril. Les légionnaires de d'Annunzio se sont emparés de 46 chevaux appartenant à l'armée régulière italienne, qui occupe la ligne de démarcation sous les ordres du général Cavaglia. Invité par ce dernier à restituer les chevaux, le conseil national de Fiume s'y refusa. Le général ordonna alors l'interdiction des services sur la voie ferrée desservant Fiume, de sorte que la ville se trouve maintenant bloquée du côté de la terre comme du côté de la mer.

### Le Premier-Mai en Allemagne

BERLIN, 28. — L'Assemblée nationale a repoussé une motion Agnes, socialiste indépendant concernant la suspension du travail le premier mai ainsi qu'une motion Auer, social-démocrate, concernant l'institution du premier mai comme jour férié.

### La paix russo-lithuanienne

STOCKHOLM, 28. — Le « Svenska Dagblad » apprend de Kowno qu'à la demande de Tchitchérine, la ville de Moscou a été choisie comme lieu de réunion pour la conférence de la paix lithuanienne. La conférence ouvrira ses séances au milieu de juin.

## Nouvelles diverses

BERNE, 27. — D'après un radiotélégramme de Moscou du 20 avril, la « Pravda » annonce qu'une nouvelle mobilisation est imminente contre la Pologne et l'Ukraine.

BRUXELLES, 28. — La Fédération des chemins de fer a décidé de fêter le Premier-Mai en provoquant l'arrêt des trains pendant dix minutes.

SIMLA (Indes britanniques), 28. — Havas. — Un accident de chemin de fer s'est produit près de Moradabad, quatre wagons ont pris feu. Il y a 50 tués et 50 blessés.

LONDRES, 28. — Havas. — Au cours d'une manifestation organisée lundi soir à Arlank en Irlande en faveur des Sinns-Feinners libérés, après avoir fait la grève de la faim, des soldats armés qui passaient ont été attaqués et l'un d'eux a été tué.

A Limerick, trois soldats ont été également attaqués par la foule. L'un d'eux est mort à l'hôpital. La foule a jeté des bombes sur les soldats.

BELGRADE, 28. — A Lioubiana (Laibach) s'est produite une grave rencontre entre la police et les grévistes. Attaqués par la foule, les policiers ont dû faire usage de leurs armes. On signale 9 morts et 11 blessés. L'intervention de la troupe a rétabli l'ordre.

MEXICO, 28. — Une dépêche de Chihuahua confirme que le général Annulfo Gomez et une partie de ses troupes se sont soulevées dans la région pétrolière de Tampico faisant cause commune avec le général Abrera Obregol. Une mutinerie des troupes a éclaté à Cruz au nord de Santa Rosalia.

MADRID, 28. — Un communiqué officiel annonce que la grève s'est généralisée à Saragosse. Le service des eaux, du gaz et de l'éclairage, ainsi que le ravitaillement de la ville sont assurés. La grève a un caractère politique.

PARIS, 28. — Le « Journal officiel » publiera mercredi matin un décret prohibant l'importation en France de marchandises étrangères.

MILAN, 27. — Le « Secolo » apprend que le gouvernement étudie en ce moment un décret qui interdirait pendant quelque temps la circulation des automobiles, en raison de la cherté et de la pénurie de la benzine.

MILAN, 27. — Le « Popolo d'Italia » annonce que le comité central du syndicat italien des cheminots, dont le siège est à Bologne, a adressé à toutes les sections une circulaire les invitant à cesser complètement le travail sur toutes les lignes, le Premier-Mai.

## CONFÉDÉRATION

### Le mécontentement du personnel fédéral

BERNE, 28. — La nouvelle du vote au Conseil national a provoqué une grosse effervescence parmi le personnel fédéral. L'allocation votée favorise les gros traitements et prive une foule de petits employés des 2,300 fr. de renchérissement. Il faut aussi noter la campagne de fausses nouvelles et d'exagérations qui eut lieu dans la presse bourgeoise pour faire croire au public que l'indemnité allouée était quelque chose d'outré et de formidable. Il faut en particulier dénoncer la tromperie cachée derrière le chiffre de 400 millions, cité par quelques journaux.

L'indemnité à remettre aux employés de la Confédération forme un montant de 138 millions. La salaire d'avant-guerre s'élevait pour les 60 mille employés à 140 millions, le total des dépenses de la Confédération est donc de 280 millions environ. Il y a loin de 280 à 400 millions. Si ce dernier chiffre est réellement atteint les allocations n'ont nullement la cause. Il provient simplement du renforcement du personnel, nécessité par un trafic toujours plus intense.

## LA FROUSSE D'UNE GREVE

BERNE, 28. — Dépêche particulière. — Revenus de leur frayeur, les milieux bourgeois font accroire maintenant qu'ils n'ont jamais pris en considération l'éventualité d'une grève. La grave « Revue » de Lausanne nous assure que le Conseil fédéral lui-même a constaté qu'aucune information sérieuse ne permet de confirmer ces bruits. Puisque ces messieurs ont tant d'assurance, nous serions curieux de savoir à quoi rime le document officiel militaire suivant, que nous traduisons textuellement :

B. W. D. B. 24, 4, 20.

Strictement confidentiel.

En changement de l'instruction reçue jusqu'à maintenant, vous recevez par la présente l'ordre (en cas d'une grève générale suisse ou d'une grève partielle, intercantonale, des chemins de fer), de vous tenir prêt, complètement équipé, mais sans bagages, et de vous rendre à la caserne de Berne, aux ordres du capitaine Lüscher, Compagnie de mitrailleurs de cavalerie, III 13.

Commando du détachement de garde, Berne, Signé : Capitaine Lüscher.

### Chez les employés des douanes

BALE, 27. — Le Comité de l'Association des fonctionnaires des douanes communique à l'Agence télégraphique suisse, à propos de la nouvelle publiée hier sur la décision de faire grève prise par le personnel des douanes, qu'il s'agit là seulement d'une décision des employés des douanes et non pas des fonctionnaires des douanes. Comme on le sait, les employés ont décidé la grève par 1048 oui, 217 non et 16 abstentions.

### Henri Barbusse à Genève

GENÈVE, 28. — Service spécial de « La Sentinelle ». — Henri Barbusse est arrivé à Genève hier après-midi, à 1 h. 15. Il fut reçu par des délégations du Parti socialiste, de la Jeunesse communiste et du groupe « Clarté ». Un vin d'honneur lui fut offert à la Maison du Peuple et la gracieuse filleule de notre camarade Hémoz, député, lui remit des fleurs. Un étudiant communiste souhaita la bienvenue. Vendredi matin, Henri Barbusse prononcera un grand discours, mais le congrès ne s'ouvrira que lundi.

### A la Maison du Peuple

LUCERNE, 28. — Nos amis lecteurs auront remarqué avec plaisir l'annonce qu'un camarade en balade à Lucerne a obtenu pour « La Sentinelle ». Nous pouvons assurer à nos amis qui auraient l'occasion de passer dans la belle ville du lac des Quatre-Cantons que la Maison du Peuple est l'endroit idéal pour tout voyageur. Tous ceux qui y ont passé en diront merveille, tant pour la bienfaisance du service que pour sa modicité. Avis aux ouvriers qui se rendraient en voyage à Lucerne. Ils trouveront un gîte idéal à l'hôtel de la Maison du Peuple.

### Eboulement mortel

BULACH, 27. — Un éboulement s'est produit à la gravière de la fabrique de produits chimiques de Bulach. Deux jeunes Vaudois, célibataires, Marcel Bron, 20 ans, de Savigny, près de Lausanne, et Lucien Raymond, 21 ans, de Vaulion, ont été ensevelis et tués sur le coup.

### Une délégation du P. S. américain en Suisse

BERNE, 27. — Une délégation du parti socialiste américain arrivera en Suisse la semaine prochaine. Après un séjour, cette délégation partira en Allemagne et se rendra en Russie.

### Mort de l'abbé Citherlet

NOIRMONT, 27. — L'abbé Citherlet vient de mourir à Noirmont, à l'âge de 70 ans. L'activité qu'il a déployée pendant de longues années au point de vue social et dans l'intérêt général, ses travaux historiques et enfin la lutte qu'il a menée contre l'alcoolisme assurent à sa mémoire un inoubliable souvenir.

### Les élections thurgoviennes

FRAUENFELD, 27. — Elections au Grand Conseil. — On connaît maintenant les résultats de toutes les circonscriptions, exception faite de celles de Münchwilen. Sont élus : Dans le district de Kreuzlingen : 2 socialistes (contre 1 jusqu'ici), 1 catholique (1), 10 radicaux (12), 1 membre du parti bourgeois (0), 3 démocrates (1) ; dans le district de Steckborn : 2 socialistes (1), 2 catholiques (3), 8 radicaux (8), sans parti 1 (1) ; district d'Arbon : 7 socialistes (4), 3 catholiques (3), aucun grutléen (1). Le poète Alfred Huggenberger est au nombre des nouveaux élus.

A Frauenfeld, les socialistes obtiennent 4 sièges (anc. 2), les radicaux 11 (11), les catholiques-conservateurs 3 (4), les démocrates 1 (2).

### Fête de chant à Bienne

BIENNE, 27. — L'organisation de la seizième fête jurassienne de chant sera assurée par le chœur d'hommes « La Chorale », de Bienne ; elle doit avoir lieu le 20 juin prochain. On compte sur la participation de plusieurs centaines de chanteurs et de chanteuses.

### Chez les brasseurs

ZURICH, 28. — Un contrat collectif de travail déterminant les conditions d'engagement pour les deux années à venir a été conclu entre la Société des brasseries suisses, d'une part, et les organisations des ouvriers de brasseries (Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, d'autre part. Ce contrat, ratifié ces jours derniers par les deux parties, prend effet rétroactif au 1er avril.

### Le déficit saint-gallois

ST-GALL, 27. — Les comptes du canton de St-Gall pour l'exercice 1919 accusent fr. 20,534,594 aux recettes contre fr. 27,157,948 aux dépenses, soit un déficit de fr. 6,623,354.

## J. HUMBERT-DROZ

### EST REMIS EN LIBERTÉ

LUGANO, 28. — Sp. — Jules Humbert-Droz vient d'être remis en liberté.

## Cour d'assises du canton de Neuchâtel

Séance du 28 avril, à 8 h. ½ du matin au Château de Neuchâtel

NEUCHÂTEL, 28. — De notre correspondant particulier. — La Cour est composée de M. Charles Gabus, président et de MM. A. Rosselet et F.-A. Brandt, juges. M. Châtenay, substitut du procureur général, occupe le fauteuil du ministère public. La Cour siège avec l'assistance du jury, présidé par M. Piaget.

### Abus de confiance

Sont appelés en cette affaire, M. G. S., Bernois, M. Paul S., Bernois, M. Maurice B., Neuchâtelois, tous trois fabricants d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds. Ils sont prévenus, le premier d'avoir détourné une somme de 8000 francs destinée à payer un lot de montres ; les deux autres d'avoir agi comme complices. M. Gaston S. est défendu par M<sup>e</sup> Bolle ; M. Paul S. par M<sup>e</sup> Guinand et M. Maurice B., par M<sup>e</sup> E. Wille. Une vingtaine de témoins sont cités, parmi lesquels un certain nombre de fabricants d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Le premier prévenu, G. S., est interrogé. Il raconte dans quelles circonstances il fut chargé par M. B. de vendre des montres en dépôt, à Zurich, à un nommé Wyler, personne insolvable. M. B. ayant appris cette opération, en rendit G. S. responsable. Sur ces entrefaites, G. S. fut mis au courant de la situation financière de Wyler par un ami. Il tenta donc une démarche à Bâle pour se couvrir de la somme de 8000 fr., à l'aide d'une procuration de M. B.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### UN ÉTRANGE AVEU

On nous avise de bonne source que lors de l'entrevue entre entrepreneurs et maçons à l'Office de conciliation, le délégué patronal, M. Paillard, secrétaire central, aurait avoué que les entrepreneurs étaient soutenus par d'autres fédérations. Pressé de questions à propos de cette étrange déclaration, M. Paillard aurait précisé que les entrepreneurs ont l'appui de la Fédération patronale des Arts et Métiers et même celle de l'Association patronale de l'industrie horlogère et métallurgique. Vu sous ce jour, le conflit du bâtiment prend une fois de plus sa véritable signification. C'est la lutte sournoise de la réaction contre les 48 heures qui débute. Pour atteindre son objectif, tout le patronat pratique une stricte entraide et une solidarité que les ouvriers doivent prendre en exemple.

### Une démission

Nous apprenons la démission de M. Stierli, professeur de langues étrangères à l'École supérieure de commerce. Ce départ sera vivement regretté par tous les amis qui compte M. Stierli dans le corps enseignant de notre ville.

### Jeu d'échecs

Samedi soir, à l'Hôtel de la Poste, un match en 30 parties réunissait le Club d'échecs de La Chaux-de-Fonds et le Groupe d'échecs du Cercle ouvrier. A la surprise générale, celui-ci sort vainqueur par 16 ½ points à 13 ½.

Il est juste de dire que le Club d'échecs de La Chaux-de-Fonds était privé des services de quelques-uns de ses bons joueurs.

### Société de musique

Les billets de parterre pour le concert Lamoureux, fixé au samedi 8 mai sont en vente dès ce jour au magasin Beck pour les sociétaires. La vente au public commencera vendredi.

### Concert au Théâtre

Pour rappel, ce soir, à 8 heures et quart, le concert de l'« Union chorale » au Théâtre, avec Mlle Féart, l'excellente cantatrice et un programme de premier choix.

## Les changes du jour

(Les chiffres entre parenthèses indiquent les changes de la veille.)

	Demande	Offre
PARIS	33.— (32.65)	34.— (33.65)
ALLEMAGNE	9.40 (9.25)	10.25 (10.—)
LONDRES	21.60 (21.77)	21.78 (21.95)
ITALIE	24.— (23.75)	25.— (24.75)
BELGIQUE	35.50 (35.25)	36.50 (36.25)
VIENNE	2.50 (2.50)	3.25 (3.25)
PRAGUE	8.25 (8.25)	9.75 (10.—)
HOLLANDE	205.50 (205.75)	207.— (207.25)
MADRID	95.50 (95.50)	97.— (97.50)
NEW-YORK		
Cable	5.58 (5.58)	5.72 (5.72)
Chèque	5.56 (5.56)	5.72 (5.72)
RUSSIE	— (—)	— (—)

En raison de l'accumulation des actualités, nous avons dû renvoyer à demain plusieurs articles de nos collaborateurs. Nous les prions de nous excuser de ce fâcheux contre-temps.

IMP. COOPERATIVE, La Ch.-de-Fds.



## MISE A BAN

M. Paul von Allmen, propriétaire rue Winkelried n° 89, met à ban pour toute l'année le terrain en état de pré et jardin qu'il possède à l'ouest de son immeuble. Par conséquent il est interdit d'y laisser circuler lapins et volailles. Les parents sont responsables de leurs enfants. 2713

Tout contrevenant sera déféré rigoureusement au juge compétent.

Mise à ban autorisée.

La Chx-de-Fds, le 23 avril 1920.  
Le Juge de Paix,  
G. DUBOIS.

## Mise à ban

Monsieur Henri Grandjean met à ban les préa limités par le quartier de la Montagne au nord, la rue du Signal à l'est et la rue du Chasseron à l'ouest (hangar des pompiers).

Défense est faite d'y circuler et d'y laisser courir des chiens, sous peine de poursuites pénales.

Henri Grandjean.

Mise à ban autorisée.

La Chaux-de-Fonds, le 19 avril 1920.

Le Juge de Paix :  
G. Dubois.

## Chiffons, Os

Vieille laine  
Fer et Fonte  
sont toujours achetés à bon prix par

M. Meyer-Franck

Ronde 23. Sur demande on cherche à domicile

Excellent pension bourgeoise se recommande. Prix modérés. Petits soupers sur commande. — M. Pagnard-Jeanerret, rue Léopold-Robert 26. 733

Vins Neukomm & Co  
Tél. 68  
P209240 6876

Mesdames,

La façon la plus économique de s'habiller pour ce printemps est d'acheter un

Costume Tailleur à 145 fr

en serge marine pure laine.  
Voyez le grand assortiment

Au Progrès

50,000 10,000 5,000  
francs

peuvent être gagnés en achetant des séries complètes = 30 obligations de la Coopérative Immobilière Bernoise nom. de fr. 10.—.

Pour fr. 30.— nous vous remettons un certificat provisoire pour une série complète avec lequel vous participerez aux prochains tirages et à tous les gagnants. Sécurité absolue, chaque obligation un gagnant sûr. 10 gros lots à fr. 50,000, 40 à fr. 10,000, 10 à fr. 5,000, 450 à fr. 1,000, 900 à fr. 500, etc. Listes de tirages et prospectus sur demande gratis. Adressez nous de suite votre commande accompagnée de fr. 30.— et vous recevrez les numéros des obligations.

UNION BANQUE S. A., BERNE 2, rue Monbijou 15, Compte de chèques postaux III/1391

Déchets de métaux précieux, bijouterie usagée, alliances, vieux dentiers, achetés aux meilleures conditions par Léon Dubois, essayeur juré, rue du Puits 1, 1<sup>er</sup> étage. 2279

A vendre les livres d'Ecole de commerce de 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> années, ainsi que plusieurs outils de jardinage. — S'adresser après 6 h. du soir, Nord 167, 3<sup>me</sup> étage à droite. 2760

**Scala et Palace**  
Jusqu'à mercredi  
**Prix réduits**  
avec cette annonce  
Fr. 0.50 au lieu de Fr. 1.—  
Fr. 1.— au lieu de Fr. 1.50  
Fr. 1.50 au lieu de Fr. 2.—  
Fr. 2.— au lieu de Fr. 2.50 2745

## Hôtel de la Poste

Place de la Gare

Tous les mercredis 664

## TRIPES

aux pieds de porc

Se recommande, G. Ferrin.

## DAMES

trouveront les meilleures spécialités hygiéniques et conseils discrets au Dara-Export, Rhône 6308, Genève. 1259

## On demande des Porteurs de journaux

pour quartier de l'Ouest  
S'adresser au bureau de „La Sentinelle“ du Parc 103.

## Décolleur - Remonteur

ayant plusieurs années de pratique sur pièces 6 à 10" cherché place pour travail analogue. S'adresser par écrit sous chiffre M. G. 31, bureau de « La Sentinelle ». 2724

## On demande pour Genève demoiselle

de 20 à 23 ans pour servir dans une boulangerie, bon gage. S'adresser chez M. Zurbacher, Moulins 7, La Chaux-de-Fonds, entre 6 et 8 heures. 2651

## Couturière

pour dames, fillettes et garçons, neuf et réparations. — Numa-Droz 146, 3<sup>me</sup> à gauche. 2638

Emploi. Homme d'un certain âge, muni de bons certificats, cherche emploi quelconque. 2772  
S'adr. au bur. de La Sentinelle.

Réparations de chapeaux de dames. S'adresser chez M<sup>me</sup> E. Frey, Nord 129. 2665

# GRAND FEUILLETON

DE

## „LA SENTINELLE“

Journal quotidien d'information et d'annonces

## Ma Petite Belle-Sœur

par  
**Roger DOMBRE**  
(SUITE)

— Pourquoi donc, demanda Grivelle à sa femme ?

— Parce qu'Huguette ne pense pas à Desmorières comme mari.

— Elle est bien difficile, cette demoiselle. On devrait faire moins de façons quand on a si peu de dot.

— Avec ce « si peu de dot », elle ne sera tout de même pas à la charge d'un mari, pas plus qu'elle n'est à la vôtre.

— Oui, mais avec les goûts qu'elle a...

— Quels goûts ?... Lui reprochez-vous d'aimer à rire, à jouer ? C'est encore de son âge, pourtant. A côté de cela, elle ne tient au monde et à la toilette pas plus que de raison. Elle ne pense à l'argent pas plus qu'au mariage. Enfin, ses qualités de cœur et d'intelligence, comme son gentil minois, la feront chérir, je vous l'affirme.

— Peuh ! les jeunes gens d'aujourd'hui regardent-ils ces choses-là ?

— Tant pis pour eux !

— Bref, Desmorières ne peut lui déplaire ? demande Grivelle qui ne lâche pas facilement son idée.

— Vous le savez bien ; elle tient en grande estime et recherche sa société comme ses conseils.

— Vous voyez bien ! s'écrie Edmond triomphant.

— Je vois... quoi ?... On n'épouse pas un homme uniquement parce qu'on l'estime ou qu'on a de l'amitié pour lui.

— Alors, ma chère, résignez-vous à garder votre sœur auprès de vous et à la voir monter en graine.

— Il y a encore le temps, Dieu merci ! riposte la jeune femme dans un sourire ; et puis... voilà une clause à laquelle je me résignerai facilement, comme vous dites.

— Tout cela est très bien, conclut l'aimable Edmond en se dirigeant vers la bibliothèque, mais je serai encore la victime de cet aveuglement fraternel... Oh ! cette Huguette ! Elle dérange joliment ma petite existence que j'avais si bien arrangée à mon gré ! Me faudra-t-il la subir jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous quitter ? Je ne peux cependant pas la mettre à la porte... Que dirait ma femme ?... Et ce n'est souvent pas l'envie qui m'en manque...

### VII

#### Si on la mariait ?

— Que pensez-vous de mon ami Desmorières ? demandait brusquement, le jour suivant, Grivelle à sa belle-sœur, qu'il trouvait au jardin, en train de donner à manger aux pigeons.

Elle le toise de la tête aux pieds, puis des pieds à la tête, et chantonne enfin :

— Beaucoup de bien ; si seulement vous pouviez lui ressembler !

— Que vous racontez-vous, lorsque vous causez ensemble ?

— Quelquefois des bêtises, quelquefois des choses fort profondes, avoue-t-elle très franchement.

— Heu ! heu ! des choses profondes ?... De sa part, je l'admets. De la vôtre...

— Mon cher beau-frère, il y a des moments où je sais raisonner comme un vieux philosophe.

— Vous n'ignorez pas qu'il est passablement riche ?

— Qui ça ? interroge Huguette en ouvrant des yeux immenses.

rie qui n'y voit pas plus loin que le bout de son joli nez. Nous devons sans doute cette promenade extraordinaire et cette relation des Barrins à M. Desmorières.

Nous verrons bien, conclut Huguette, peu convaincue.

Le château est beau, le parc admirable, le personnel bien stylé. Néanmoins, Mlle de Saint-Preux trouve un air froid non seulement à la propriété, mais encore à ses habitants.

M. Desmorières les aura connus plus... chauds à Cannes, pense-t-elle ; effet de climat... ou bien, ce délicieux Edmond les congèle.

Au fond, elle ne se trompe guère ; pour les avoir rencontrés quelquefois, les Barrins souhaitaient faire la connaissance des deux sœurs ; mais ils se sentaient moins attirés vers Grivelle.

Comme on parle du midi, Huguette, féroce ennemie des climats humides ou rudes, des ciels gris, témoigne un désir fou de respirer l'air méditerranéen.

— Bah ! vous finirez bien, vous aussi, Made-moiselle, murmure le châtelain avec un bon sourire, par y passer quelques mois, sur ce joli et doux littoral.

— Pas avec mon beau-frère, en tout cas ! soupire Huguette ; il a le changement en horreur.

— Vous n'aimez guère la Normandie ? s'enquiert le jeune de Barrins, très assidu auprès de la jeune fille.

— En général, non, répond-elle, avec un regard aimant vers sa sœur ; je m'y fais parce qu'Anne-Marie l'habite.

— Alors, sans elle ?

— On ne m'y rencontrerait pas souvent, conclut-elle riieuse. Depuis quelques semaines, pourtant, je m'y déplaie moins, grâce à notre ami, M. Desmorières, qui nous procure toutes sortes de distractions et sait faire couler plus agréablement les jours...

— L'heureux mortel ! soupire le jeune homme, sans qu'on sache au juste à quoi se rapporte cette exclamation.

— N'est-ce pas, qu'il est bon et charmant ? dit-elle, naïve, en se tournant vers son interlocuteur.

— Oh ! il y en a qui valent mieux que moi ; il y en a beaucoup, même, réplique Desmorières qui a entendu et que la réflexion amuse.

— Oui, mais, par contre, tant d'autres valent infiniment moins ! ajoute l'enfant terrible, coulant un regard éloquent vers son beau-frère qui cause avec le châtelain, en étirant soigneusement ses gants de fil grisaille.

Le thé pris, on fait un tour de parc. Un joli trio d'ombrelles, mauve, rose, crème, se montre dans le lointain des avenues.

Sous la rose, Huguette laisse voir son frais mi-

nois. Près d'elle, le jeune de Barrins offre des fleurs aux visiteuses.

Son rire jeune résonne, amenant le sourire sous la moustache de ses compagnons et sur les lèvres des dames.

— Quelle charmante fille, que votre petite belle-sœur ! dit la châtelaine à Grivelle, comme on retourne vers le salon.

— Et quel délicieux contraste elle forme avec sa sœur si douce et si pondérée ! appuie le comte de Barrins.

— Oh ! ce n'est encore qu'une enfant, répond Grivelle ; si vous la connaissiez !...

Puis se rappelant soudain qu'il cherchait à la « caser », il reprend :

— Quand je dis une enfant... Elle a vingt ans déjà... L'âge du mariage !

Il soupirait. M. de Barrins crut devoir répartir en écho :

— En effet, elle fera un grand vide dans votre demeure lorsqu'elle la quittera.

— Un grand vide, oui... Elle tient tant de place... par son babil et son entrain.

La promenade avait pris fin, la visite aussi, qui, d'ailleurs, ne pouvait se prolonger davantage pour une première fois.

Le soir, comme de juste, chez les Barrins on parla des Grivelle. Avec enthousiasme de Huguette et de la petite femme ; avec réserve, d'Edmond. Quant à Desmorières, on le connaissait de longue date.

Mlle de Saint-Preux remporta décidément tous les suffrages : elle était si vivante, si gaie, si naturelle ! s'intéressant à tout, jardins, bêtes et gens.

A la villa également on parla des nouveaux amis. Les préférences d'Huguette allaient aux animaux d'abord, au maître de la maison ensuite.

— Un que j'aimerais avoir pour beau-frère, soupire-t-elle en regardant Grivelle...

— Ou plutôt pour beau-père, ricana celui-ci pour se venger.

Huguette ouvrit de grands yeux.

— Pour beau-père ? Et comment donc ?... Ah ! oui, en épousant le fils. Mais cet éphèbe est peut-être très différent de son papa.

Après réflexion, elle ajouta, paisible :

— Au fait, il n'est pas mal non plus : ni petit ni grand, ni beau ni laid, avec l'air plutôt bon.

(A suivre).

**Ketol** NEURALGIE MIGRAINE  
BOITE 5 TABLETS  
TOUTES PHARMACIES



# Scala et Palace

Jusqu'à mercredi  
**Prix réduits**

avec cette annonce  
Fr. 0.50 au lieu de Fr. 1.—  
Fr. 1. au lieu de Fr. 1.50  
Fr. 1.50 au lieu de Fr. 2.—  
Fr. 2.— au lieu de Fr. 2.50 2746

Ville de La Chaux-de-Fonds

Ecoles primaires et enfantines

Inscription des nouveaux élèves en 1920

Les inscriptions seront reçues le **lundi 3 mai**, de 8 heures à midi et de 2 heures à 4 heures, dans les collèges suivants: **Vieux collège, Charrière et Primaire** pour ces collèges et ceux de la **Citadelle et Numa-Droz 54; Abeille, Ouest et Promenade** pour ces collèges et celui des **Crêts**. Doivent être inscrits, tous les enfants qui atteignent l'âge de 6 ans avant le 30 juin 1920 (art. 42 de la loi).

**Pièces à produire:** extrait de naissance et certificat de vaccination. Les inscriptions des élèves plus âgés ou les demandes de mutation doivent être présentées à la direction des écoles, collège Primaire.

La rentrée de toutes les classes, ville et quartier, aura lieu le **4 mai**, à 8 heures du matin.

Les instituteurs ou les institutrices de l'enseignement privé qui ont des élèves en âge de scolarité sont priés de s'annoncer à la direction.

Le directeur des écoles primaires:  
**Ed. Wasserfallen.**

P30245C 2674

# Avis aux parents et tuteurs

Les parents désirant placer leurs enfants en apprentissage sur une partie de l'horlogerie sont invités à passer au bureau de la F. O. M. H., Daniel-Jean Richard 16, qui prendra les inscriptions et donnera tous renseignements utiles.

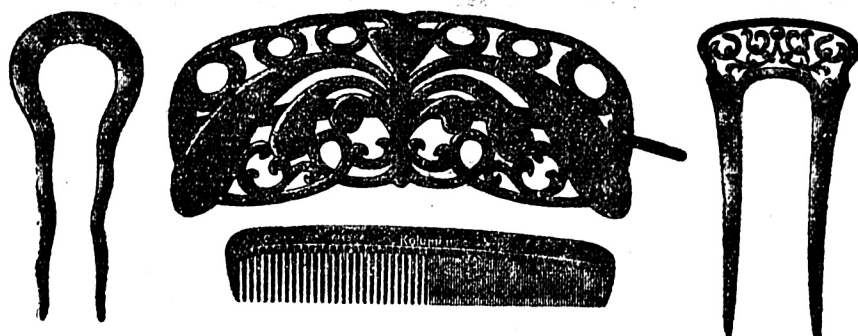
2734

La Commission des apprentissages.

# Barabas

2747

Outils de jardin - Outils pour la forêt  
Guillaume Nussli - La Chaux-de-Fonds



Peignes fantaisie, dernière mode. — Barettes unies et découpées. Barettes pour tresses „Imperdables“. — Epingles en tous genres. — Peignes démaillots petites et grosses dents, en blanc, écaille, noir. Peignes de poche. Peignes pour la sacoche. 2097

Service d'escompte Neuchâtelois et Jurassien 5%, timbres

Le magasin sera fermé le samedi à 5 heures

Parfumerie C. Dumont

La Chaux-de-Fonds

Rue Léopold-Robert 12

# L. TIROZZI

21, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 21

Porcelaine  
Faïence  
Cristaux  
Verrerie

Ustensiles de cuisine et de ménage

PRIX MODÉRÉS — TÉLÉPHONE 1.95 2737

E. ERNI  
SERRURERIE

Rue du Païs 11

Travaux de bâtiment

Réparations en tous genres

CLEFS

PRIX MODÉRÉS

2753 So recommande.

Remonteur de finissages

Qui prendrait garçon de 14 1/2 ans comme apprenti démonteur et remonteur pièces ancre. — S'adresser à M. Fruh, Jaquet-Droz 28. 2754

## Retards

Le plus efficace est le **Remède Régulateur «Vitis»**. — Envoi contre remboursement, fr. 4.75. Conseils discrets. Etablissement «VITIS», Case 5565, Neuchâtel. Dépôt à la pharmacie Bauler, à Neuchâtel. 9923

# Confitures

Laiterie Moderne - Ed. Schmidiger-Boss

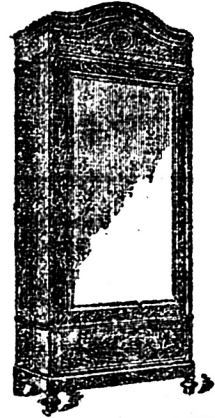
ENGRAIS CHIMIQUES

POUR JARDINS  
POUR POMMES DE TERRE  
POUR LÉGUMES  
POUR FLEURS  
POUR TOUTES CULTURES

à la Droguerie Générale S. A.

RUE DU PREMIER-MARS 4

Maison placée sous le contrôle de la Station agronomique fédérale 2867



E. Mandowsky

La Chaux-de-Fonds  
Rue Léopold-Robert 8, 1<sup>er</sup>

Avant d'acheter vos meubles venez visiter mon exposition installation complète

Travail soigné Arrangements 1374

— Ne faites pas l'innocente: je parle de M. Desmorières.  
— Tant mieux pour lui, s'il fait un bon usage de sa fortune! Je suppose que vous connaissez la parabole du Mauvais Riche; une belle leçon pour les capitalistes... Mais, après ça, que voulez-vous que me fasse la fortune de votre ami?  
— Hé! hé! il peut encore se marier.  
— Il n'a qu'à le faire, si le cœur lui en dit. Les jeunes filles... disponibles ne sont pas rares, que je sache! Seulement...  
— Seulement... Achevez donc!  
— Ne vous semble-t-il pas un tantinet âgé, pour voler en justes noces, votre ami?  
— Vous le prenez donc pour un patriarche?  
— Il y a de la marge entre un patriarche, comme vous dites, et un homme un peu... rassis.  
— Voyons, Huguette, parlons sérieusement: si un mari de sa trempe se présentait pour vous, que répondriez-vous?  
— Je mettrais de grand cœur ma main dans la sienne...  
— Ah! j'en étais sûr.  
— A condition qu'il eût quelque dix années de moins.  
— Que sont quelques années?  
— Beaucoup, Monsieur.  
— Je les ai bien, moi, ces dix années de différence avec ma femme... J'en ai même le double.  
— Aussi votre ménage n'est-il pas à citer comme un modèle d'union.  
— Hein? Que dites-vous?... Où prenez-vous que mon ménage...  
— Je ne prends rien; je constate et cela me suffit.  
— Vous voyez mal.  
— Pas tant que ça... Mon cher beau-frère, cessez donc, une fois pour toutes, de me considérer comme une pensionnaire insignifiante et inexpérimentée.  
— Eh! je voudrais bien savoir où vous auriez acquis de l'expérience?  
— Chez vous, Monsieur de Grivelle, en regardant l'existence de ma sœur.  
— Oui, je n'ignore pas qu'elle n'excite guère votre envie.  
— Je ne crois pas qu'elle tenterait le désir d'aucune femme.  
— Vous êtes tout à fait aimable, Huguette.  
— Alors ne me demandez pas de vous dire ce que je pense, si vous voulez que je sois franche.  
— Enfin, ne parlons pas de la vie que mène Anne-Marie; elle s'en contente fort bien.  
— Parce qu'elle est une sainte!  
— Allons donc! Une sainte!  
— Un ange.

— Où avez-vous vu un ange qui joue au tennis au lieu de repriser le linge de la maison? Les yeux d'Huguette étincelèrent.  
— Ah! n'allez pas lui reprocher cela surtout. Qu'elle se récréie un peu maintenant, c'est trop juste: si souvent elle reste à la peine!  
— Encore une fois, il ne s'agit pas d'elle, mais de vous.  
— Et de votre ami Desmorières? Je vous répète que je le trouve un peu âgé...  
— Quand on possède une petite dot, on n'a pas le droit de se montrer difficile.  
— Mais si, on en a le droit, que diable! s'écrie Huguette en s'animant. Je ne cours pas après les maris, que je sache! Par conséquent...  
— Je vous croyais très amis, Desmorières et vous; aussi, j'espérais...  
— Qu'il vous demanderait ma main et que je l'accepterais?... Nous sommes très amis, en effet; mais il n'est pas fou au point de me désirer pour femme.  
— Voilà une parole modeste et sensée que je m'étonne de rencontrer dans votre bouche, Huguette.  
— Merci du compliment! Quant à moi...  
— Eh bien, quant à vous?  
— Je me confesse à lui; or, on n'épouse pas son confesseur.  
Grivelle tire fortement sur sa moustache.  
— C'est ennuyeux, murmure-t-il; je comptais qu'en venant ici, Desmorières...  
— Vous débarrasserait de ma personne, hein? ...Il n'en est rien. Quel malheur! Je pèse sur votre vie, cher beau-frère?  
— C'est de la vôtre, Huguette, que je prends souci. Vous voilà bientôt majeure, peu fortunée, incapable de rien faire d'utile...  
— D'utile?... s'exclame la jeune fille, jouant l'étonnement; vous voudriez me voir courir de ville en ville pour faire des conférences et semer le bon grain, ou m'occuper de féminisme? J'avoue que, tout en ne demandant pas mieux que de semer le bien, je ne suis pas née pour l'apostolat; l'éloquence me manque totalement, vous êtes à même de vous en apercevoir.  
Elle rit.  
— Non, me voyez-vous mêlant des mots de... demi-argot aux plus belles sentences?  
M. de Grivelle hausse les épaules.  
— Vous affectez de ne pas me comprendre... En songeant à votre avenir, je m'épouvante.  
— Vous êtes décidément meilleur que je ne croyais, persifle Mlle de Saint-Preux.  
— Si je venais à mourir.  
— Il me resterait ma sœur, réplique doucement Huguette.  
— Mais si elle aussi...

— Elle ne semble pas prendre le chemin de la tombe.  
— Enfin, tout arrive.  
— S'il vous plaît, mon cher beau-frère, ne me faites pas voir la vie en plus noir.  
Il s'irrite.  
— Eh bien, restez donc fille éternellement! Un mari pas très jeune vous serait utile pourtant, peu sérieuse comme vous l'êtes... Enfin, Desmorières ne vous a rien fait pressentir?  
— Vous devriez creuser cela vous-même, Edmond, répond-elle ingénument. Je suis encore trop jeune pour savoir lire dans le cœur des hommes. Nous avons l'un pour l'autre une sincère amitié, M. Desmorières et moi; cela nous suffit sans doute.  
Elle achève, demi-rieuse, demi-mordante:  
— Si vous avez caressé le secret espoir de vous voir débarrassé de moi, détrompez-vous; je vous reste encore. Sachez, de plus, que je ne me sens pas mûre pour le mariage... avec un homme mûr surtout, et si parfait que soit son caractère.  
— Vous attendez sans doute un parti plus riche?... Un millionnaire?  
— Elle eut un geste d'impatience qui fit reculer Grivelle d'un pas.  
— Faut-il vous répéter que je n'attends rien ni personne. Je ne souffre aucunement de la médiocrité de ma position: selon mon humble avis, trop d'argent est aussi ennuyeux que pas assez d'argent. J'aime les justes milieux. Je préférerais seulement plus de mouvement et de liberté dans ma vie.  
Ce sage discours n'empêcha pas M. de Grivelle, en se promenant l'après-midi avec son ami, de mettre sa petite belle-sœur sur le tapis.  
— Cette enfant m'effraie, dit-il, ne trouvant plus nécessaire de la vanter à un homme qui ne semblait pas disposé au mariage.  
— Mlle Huguette t'effraie?... Moi pas, répliqua tranquillement Desmorières en allumant un cigare.  
— Elle est si effrontée!  
— Effrontée, Mlle Huguette?... Tu ne la connais guère, mon pauvre ami. Dis qu'elle est adorablement jeune et naturelle...  
— Allons! te voilà comme sa sœur, qui la gâte horriblement et qui trouve tout bien en elle.  
— Tout bien? non. Elle a quelques petits défauts... Mais crois-moi, Edmond; quand on a vécu un peu avec elle, il n'est guère possible de ne pas l'estimer d'abord, l'aimer ensuite.  
Grivelle tressaillit.  
— Ah! l'aimer?...  
Et, feignant de rire:  
— Alors, tu vas me la demander en mariage?  
Desmorières secoua les épaules.

— Me vois-tu le mari de cette enfant de vingt ans, moi qui en aurais bientôt quarante? répond le Parisien demeuré sérieux.  
Et, mélancolique, il ajoute:  
— Va, celui qui gagnera ce trésor ne sera pas à plaindre.  
— Comme Grivelle, silencieux, ne semble pas l'approuver, il poursuit, sardonique:  
— Vous avez peut-être envie de la marier, Mme de Grivelle et toi?  
— Oh! Anne-Marie, se récrie l'égoïste, certainement elle ne demanderait pas mieux que de conserver ce joujou sa vie entière auprès d'elle. Mais, toute satisfaction personnelle à part, elle doit désirer aussi établir Huguette. Seulement, c'est assez difficile, nous voyons si peu de monde!  
— A qui la faute? riposte Desmorières qui reprend, après une pause:  
— Veux-tu que je me charge de découvrir l'oiseau rare?  
— Oh! mon ami, que je t'en serais reconnaissant! s'écrie M. de Grivelle.  
— Alors, tu me donnes carte blanche?  
— Certes, j'ai confiance en ta sagesse; je sais que tu ne t'adresseras pas à n'importe qui.  
— Résigne-toi donc à entrer en relations avec les châtelains de Lillebonne...  
— Avec les châte... commence Grivelle, déjà démonté.  
— De Lillebonne, parfaitement, qui sont mes amis, tu le sais, et que je suis allé voir la semaine dernière. M. de Barrins m'a rendu ma visite lundi, en votre absence, rappelle-toi, regrettant de ne pas vous rencontrer au gîte.  
— Mais ça va m'entraîner à toutes sortes d'obligations!  
— Et à quelques dépenses... Oh! pas beaucoup, va... Et ta femme sait si bien conduire ton ménage!... Mais aussi tu te verras peut-être débarrassé de ta petite belle-sœur.  
— C'est juste.  
— Demain donc, si tu le permets, je louerai un breack, et nous irons en... petite pompe rendre visite aux Barrins. J'ai connu à Cannes le chef de la famille; il y passe de fréquents hivers. C'est un homme aimable et distingué; sa femme ne lui cède en rien comme affabilité. Quant au fils... eh bien! tu en jugeras par toi-même. Bref, je peux t'assurer qu'ils seront tous ravis d'entrer en relations avec vous.  
Le lendemain, au vil étonnement de ces dames, on monte en voiture et l'on se dirige vers le château de Barrins situé à mi-chemin de Lillebonne.  
— Il y a sûrement quelque chose sous roche, murmure Huguette à l'oreille de sa sœur. Pour que l'Ours consente à quitter son antre, il faut une raison majeure, archi-majeure.  
— Mais non, affirme tranquillement Anne-Marie.